

## **Agriculture**

### **La Région a adopté hier de nouveaux critères, simplifiés et amplifiés, pour soutenir l'agriculture de Midi-Pyrénées**

Les élus régionaux, réunis hier, lors de l'Assemblée plénière sous la présidence de Martin Malvy, ont adopté de **nouveaux critères pour soutenir la compétitivité des exploitations régionales agricoles sur la période 2015-2020**.

« D'ici un an, nous serons, avec Languedoc-Roussillon, **la plus grande région agricole de France**. L'agriculture représentera 164 000 emplois, le double du secteur aéronautique. Il s'agit donc d'un secteur stratégique que nous devons accompagner dans sa modernisation », a indiqué Martin Malvy en ouverture de séance.

La Région a ainsi défini ses critères, qui seront simplifiés et amplifiés, concernant deux grands volets :

- les **aides aux investissements de modernisation des exploitations agricoles**,
- le **soutien aux filières de qualité régionales**.

Vincent Labarthe, vice-président de la région en charge de l'agriculture, a détaillé les nouvelles mesures régionales.

Sur le 1<sup>er</sup> volet, l'accompagnement des exploitations se fera désormais à travers **un seul dispositif** prenant en compte **l'ensemble des investissements matériels liés à la modernisation de l'élevage**, qui faisait l'objet jusqu'ici de différentes mesures : logement des animaux, stockage d'aliments et de fourrage, séchage en grange, fabrication des aliments à la ferme, investissements environnementaux, ...

Les mesures seront élargies à la **filière apicole** et seront reconduites pour les **filières bovine, ovine, caprine**, ainsi que pour **les filières porcine, avicole et cunicole sous Signe d'Identification de la Qualité et de l'Origine (SIQO)**.

Un **budget régional de 4 M€ par an** sera ainsi consacré à l'élevage à travers ces nouvelles mesures. Le dispositif prévoit une participation à parité entre l'Etat et la Région.

Par ailleurs, les élus régionaux ont adopté de **nouveaux critères pour soutenir les filières de valorisation reconnues** : agriculture biologique, SIQO, filières inscrites au Conservatoire du patrimoine biologique régional ou encore les filières inscrites dans des démarches collectives.

La Région a en effet renforcé ces aides sur ces filières : augmentation du plafond d'investissement, majoration de 10% des aides totales sur le bio, sur les filières de qualité en zones de montagne et en faveur des jeunes agriculteurs.